



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remplacement : La Cour des comptes l'épingle sur le second degré, le ministère modifie le dispositif dans le premier degré...

Alors que la cour des comptes pointe les difficultés de remplacement, principalement dans le second degré, le ministère veut créer dans les écoles un vivier unique de remplaçants en supprimant les particularités de certaines de leurs missions.

En effet, l'abandon de la différenciation entre remplacements de courte durée et de longue durée, un congé maternité par exemple, risque d'entraîner une dégradation du remplacement. Cela nuira également à l'attractivité de ces postes qui ont des exigences différentes.

De plus, le risque est grand de supprimer ainsi les moyens spécifiques de remplacement pour la formation des enseignants dont on sait qu'elle est déjà très largement insuffisante. Enfin les moyens dédiés aux remplacements dans l'enseignement spécialisé disparaîtraient également.

Si le SNUipp-FSU a convaincu le ministère de conserver une gestion de proximité au plus près des écoles, l'amélioration du dispositif de remplacement, auquel sont particulièrement attachés les enseignants comme les parents d'élèves, passe par des créations de postes pour répondre aux besoins et pas par une désorganisation du service actuel.

C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU demande au ministère de revenir sur sa décision de création d'un vivier unique de remplaçants.

Paris, le 10 mars 2017